



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

sage
ADOUR AVAL

SAGE ADOUR AVAL ET PROJETS TERRITORIAUX

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU LUNDI 11 AVRIL 2022

Date : lundi 11 avril 2022

Lieu : Bayonne

Pièces jointes : diaporamas de séance
liste de présence

Ordre du jour :

- Actualités sur le SAGE Adour aval
- Validation du bilan d'activité 2021
- Bilan 2021 des opérations de dragages/clapages dans l'estuaire
- Présentation du PLAGEPOMI 2022-2027
- Information sur le phénomène du Liga sur le littoral basque

➤ **Accueil par Damien Delavoie, Président de la CLE**

Damien Delavoie introduit cette première réunion de la CLE après l'approbation du SAGE, donc la première réunion de sa phase de mise en œuvre.

Après quelques années passées à construire ce projet pour l'eau et les milieux aquatiques pour le bassin Adour aval, il s'agit maintenant de suivre les actions et dynamiques qui doivent se mettre en place, d'en impulser également, et d'avoir un regard sur les projets d'aménagement ou d'activités qui s'installent sur ce bassin.

Le SAGE est écrit, la CLE et les autres instances de travail doivent continuer à se mobiliser, pour une nouvelle dynamique de travail qui va se mettre en route. En premier lieu, il s'agira cette année de se remettre à jour sur les actualités du territoire et de se mettre sur les rails de la mise en

œuvre. Cette première réunion permet d'aborder plusieurs sujets d'intérêt pour le territoire, pour informer les membres de la CLE.

➤ **Actualités sur le SAGE Adour aval**

Cf. diaporama : diapos 2 à 11

Quelques éléments généraux sur le SAGE sont rappelés et plusieurs actualités évoquées :

- Rappel de l'approbation et mise à jour complète du site Internet dédié au SAGE Adour aval : l'ensemble des documents de l'élaboration et les documents approuvés du SAGE y sont disponibles : <https://www.institution-adour.fr/sage-adour-aval.html>
- Rappel des éléments importants de la mise en œuvre d'un SAGE et de la dynamique qui doit se mettre en place : les instances du SAGE restent mobilisées pour suivre les projets du territoire. Il est également rappelé que les règles de fonctionnement, validées en CLE en janvier 2022, prévoient la délégation au Bureau pour l'émission des avis sur les projets du territoire, qui doivent être compatibles aux objectifs et dispositions du SAGE et conformes au règlement.
- Rappel des instances de concertation : au-delà de la CLE, plusieurs instances travaillent : bureau, comité technique... La composition de la CLE et du Bureau est rappelée. Il est proposé de maintenir les 4 commissions thématiques telles qu'elles existaient en phase d'élaboration du SAGE, à savoir les commissions « qualité de l'eau », « milieux naturels », « aménagement du territoire » et « fonctionnement du fleuve ». Afin de procéder aux inscriptions à ces différentes commissions, qui fonctionnent de manière souple, adaptable et évolutive, un lien vers un formulaire est disponible pour tous les membres de la CLE et autres partenaires qui peuvent y être associés : <https://forms.gle/E3eCYc4Hh5NkkQ9YA>
- Proposition d'un programme de travail 2022 : cette année sera consacrée à l'information de la CLE sur les actualités des dossiers et projets du territoire. De plus, plusieurs chantiers peuvent être engagés pour mettre en route la mise en œuvre du SAGE :
 - Éléments à produire : tableau de bord du SAGE, guide urbanisme, stratégie et outils de communication, restitution d'un stage sur l'assainissement non collectif...
 - Suivi de projets du territoire : PAT Orist, SCOT Pays Basque et Seignanx, SCOT Pays d'Orthe et Arrigans, PLUi du Seignanx...
 - Avis sollicités auprès de la CLE
 - Réunions des instances : il est proposé de réunir 2 fois la CLE (ce jour + une autre réunion pour présenter le PAT de l'AAC d'Orist). Le comité technique et le Bureau se réuniront en tant que de besoin (pour les avis, etc.). Les commissions thématiques pourront être réunies à l'automne, pour présenter l'actualité de nombreux dossiers thématiques et informer les membres de la CLE et partenaires.

Synthèse des discussions

Monsieur Cingal mentionne le lancement du premier plan d'actions (2022-2030) pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes. Plus d'informations sont disponibles sur ce lien : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20220315_EEE_VDEF.pdf

➤ **Validation du bilan d'activité 2021**

Cf. diaporama : diapos 12 à 15

Le bilan d'activité pour l'année 2021 a été adressé aux membres de la CLE avant la réunion. Il est succinctement présenté en séance. Ce bilan est accessible par le lien suivant : http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/SAGE_Adour_aval/SAGEAdouraval_bilan_activite_2021_CLE.pdf



Les vidéos relatives à l'adaptation au changement climatique du bassin de l'Adour, réalisées dans le cadre de la démarche Adour 2050, sont diffusées. Elles sont accessibles par ce lien : <https://www.institution-adour.fr/adour-2050/adaptation-du-territoire.html>

Quelques éléments sont mentionnés sur le bilan d'un audit réalisé sur la communication des SAGE du bassin de l'Adour (inter-SAGE Adour amont, Adour aval et Midouze) ; il sera présenté plus en détails aux instances du SAGE dans l'année.

- ➔ **Le bilan d'activité est soumis au vote des membres de la CLE ; il est validé à l'unanimité des membres présents.**

- **Bilan 2021 des opérations de dragages/clapages dans l'estuaire**

Cf. diaporama dédié

Ce bilan est présenté par Thomas de Recy, capitaine d'armement à la CCI Bayonne Pays Basque. Cette présentation annuelle auprès de la CLE est prévue par l'arrêté d'autorisation des dragages.

Synthèse des discussions

Monsieur De Recy précise que les besoins de dragage sont prévus en fonction du tirant d'eau des bateaux à accueillir et du niveau de la plus basse mer. Les mesures de bathymétrie sont réalisées avec un sondeur ultrason et les dragages orientés en fonction.

Plusieurs membres de la CLE questionnent sur l'origine des sables dragués à l'embouchure et des sédiments dans l'estuaire, et sur l'influence des crues. Les sédiments présents dans la partie fluviale proviennent de l'amont du bassin et les crues ont effectivement une influence forte, augmentant significativement les volumes de vases très fines. Les crues plus fortes charrient des sédiments de granulométrie plus importante. Les crues peuvent provoquer un effet de chasse et d'évacuation des sédiments à proximité immédiate de l'embouchure. Pour la zone maritime à l'embouchure, la sédimentation est liée aux courants marins ; le sable vient du large et du littoral d'Anglet.

Monsieur Betbeder demande si les dragages du Port de Bayonne génèrent des modifications des courants de l'Adour plus en amont ; les acteurs de l'amont semblent constater une évacuation plus rapide des eaux de l'Adour vers l'océan, à marée descendante, depuis le dragage du banc Saint-Bernard. Monsieur De Recy répond que sur le périmètre du Port de Bayonne, il n'y a pas de constat d'accélération des courants.

Monsieur Bussiron interroge sur l'opportunité de reprendre les dragages de l'amont du fleuve, comme cela existait à l'époque. Monsieur De Recy précise que l'arrêté d'autorisation ne porte que sur le périmètre du Port de Bayonne. De plus, ce type de dragage dans un but de valorisation des matériaux pour la construction relèverait du régime des exploitations minières.

- **Présentation du PLAGEPOMI 2022-2027**

Cf. diaporama dédié

Cette présentation est réalisée par François-Xavier Cuende, responsable du service Biodiversité au sein de l'Institution Adour et en charge de l'animation du plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI). Ce document, élaboré par le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) pour le territoire de l'Adour et des cours d'eau côtiers, propose des mesures pour améliorer la conservation, la reproduction, la circulation des espèces de poissons migrateurs, le suivi des stocks, les conditions de pêche, etc. Il est révisé selon des cycles de 6 ans.

Le SAGE Adour aval peut contribuer à la mise en œuvre du PLAGEPOMI notamment sur les besoins d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux, de gestion et préservation des milieux et habitats, de continuité écologique, etc.



Synthèse des discussions

Il est précisé que la situation de la lamproie est mal connue, aussi bien au niveau national et international. On connaît mal les aspects de certains cycles de vie et il est difficile de quantifier les juvéniles pour connaître l'état de la population. Les niveaux de capture se sont effondrés depuis environ 10 ans.

Monsieur Betbeder demande si l'on connaît et mesure les impacts du silure et de son développement dans l'Adour, sur les populations de poissons migrateurs. Monsieur Cuende précise que c'est un omnivore opportuniste et qu'il peut donc être un prédateur de poissons migrateurs. Actuellement, la population de silures et sa répartition sur le bassin de l'Adour est mal connue, on ne connaît que les captures non intentionnelles des pêcheurs professionnels. Le PLAGEPOMI 2022-2027 prévoit une mesure d'amélioration des connaissances sur le silure.

➤ **Information sur le phénomène du Liga sur le littoral basque**

Cf. diaporama dédié

Ce sujet est présenté conjointement par Nicolas Susperregui du comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins (CIDPMEM 64-40) et par Caroline Sarrade de l'agglomération Pays Basque. Ce sujet impactant le littoral depuis plusieurs années est évoqué en CLE Adour aval car l'influence des bassins versants est probablement significative sur les apports en azote et phosphore vers le milieu marin. Le phénomène de Liga se développe lors de déséquilibres des teneurs en azote et phosphore dans le milieu. Cette première présentation se fait dans un objectif d'information. Dans les années à venir, des axes de travail pourraient se mettre en place selon les volontés de la CLE, pour, en premier lieu, mieux appréhender ces apports.

Synthèse des discussions

Il est précisé que les fermetures de baignade sur les plages ne sont pas liées à ce phénomène ; elles sont uniquement liées aux enjeux de bactériologie.

Un enjeu important à venir serait de caractériser les sources des nutriments ; un projet de recherche sera engagé pour améliorer la connaissance sur les sources de nutriments. Un premier travail de synthèse des suivis existants sur le littoral a été mené pour identifier toute la donnée qui pourrait être mutualisée avec ce projet.

Par la suite, un projet de recherche portera sur l'impact du Liga sur l'environnement et l'homme.

Monsieur Cingal regrette l'absence d'approche sur les impacts cumulés des rejets, notamment ceux des STEU.

Monsieur Gelez évoque l'exemple de pollution épisodique aux cyanobactéries du lac d'Hossegor, et du besoin de travailler avec le syndicat de rivière sur les enjeux du bassin versant pour lutter contre l'eutrophisation du lac.

Il est enfin précisé que le Liga est un phénomène différent de l'Ostreopsis. Le Liga est un mucilage produit par du phytoplancton (diatomées) en réponse à un stress lié à un déséquilibre du rapport N/P dans le milieu. Ostreopsis est un phytoplancton, mais pas à l'origine du Liga ; certaines sous-espèces d'Ostreopsis peuvent produire des toxines.

Ces phénomènes sont connus ailleurs dans le golfe de Gascogne, y compris en Espagne. Le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) du littoral basque travaille sur ces sujets en transfrontalier.

➤ **Conclusion de la séance**

Monsieur Delavoie, Président de la CLE, propose l'organisation d'une prochaine réunion avant l'été, pour aborder d'autres sujets d'actualité et projets du territoire, dans la continuité de cette CLE. Notamment, selon l'avancée de leur travail, l'avancée du PAT d'Orist pourra être présentée. La séance est levée.



SAGE Adour aval

Commission Locale de l'Eau – 11 avril 2022

- . *Actualités sur le SAGE Adour aval*
- . *Validation du bilan d'activité 2021*
- . *Bilan 2021 des opérations de dragages/clapages dans l'estuaire*
- . *Présentation du PLAGEPOMI 2022-2027*
- . *Information sur le phénomène du Liga sur le littoral basque*

Document rédigé et diffusé par Marie Bareille (chargée de mission SAGE Adour aval) le 11 avril 2022

www.institution-adour.fr

Actualités sur le SAGE Adour aval

Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE du 8 mars 2022

L'ensemble des documents approuvés sont disponibles sur le site Internet du SAGE Adour aval



Après l'élaboration, la CLE (renouvelée en décembre 2021) se mobilisera désormais pour suivre la mise en œuvre du SAGE et la compatibilité des projets avec le PAGD et la conformité avec le règlement



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Mise en œuvre d'un SAGE

- ✓ La CLE est reconnue et consultée pour rendre des avis sur des décisions et projets relatifs à la ressource en eau dans le périmètre du SAGE
avis sur la compatibilité du projet vis-à-vis des objectifs et dispositions du SAGE, et sur la conformité avec les règles
- ✓ Rôle important des services de l'Etat
mise en application du SAGE
instructions des dossiers Loi sur l'Eau, ICPE, etc.
application des règles ; police de l'eau
- ✓ Animation technique et politique pour la mise en œuvre d'actions permettant de répondre aux objectifs du SAGE et d'appliquer concrètement les dispositions
par la structure porteuse
par les maîtres d'ouvrages locaux, qui initient des actions spécifiques ou adaptent l'exercice de leurs compétences
- ✓ Lien à établir avec les acteurs de l'urbanisme ; le SAGE est opposable aux documents d'urbanisme qui doivent être compatibles
rôle réglementaire attribué à l'Etat
mais nécessité d'être nous même associés au plus tôt dans les travaux d'élaboration des docs d'urbanisme
- ✓ Faire émerger des outils de programmation pluriannuelle des travaux
pour favoriser la mise en œuvre d'actions répondant au SAGE
volet opérationnel du SAGE

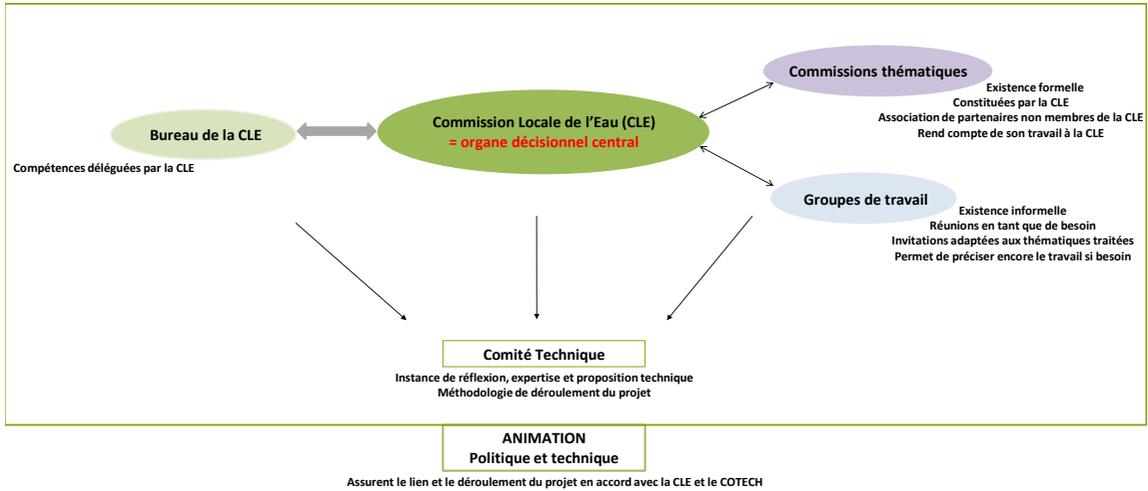
↳ Délégation au Bureau

Maintien de la concertation et de la dynamique des instances du SAGE



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Organisation de la concertation



Structure porteuse / Institution Adour
= organe opérationnel



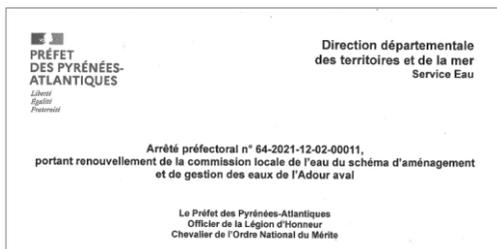
Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Rappels de la composition des instances

Commission Locale de l'Eau – CLE

Président : Damien Delavoie
Vice présidents : Geneviève Dulin
Régis Gelez

52 membres dont :
26 élus
17 représentants d'associations, usagers, professionnels
9 représentants de l'Etat



Bureau

15 membres dont
7 élus
4 représentants d'associations, usagers, professionnels
4 représentants de l'Etat

COLLÈGE 1 :

- Damien Delavoie, Institution Adour
- Geneviève Dulin, syndicat mixte du bas Adour maritime
- Régis Gelez, syndicat EMMA
- Jean Bernard Belchit, commune de Mendionde
- Ande Sainte-Marie, Région Nouvelle Aquitaine
- Isabelle Nogaro, CC du Seignanx
- Raymond Pouyanné, syndicat mixte du bas Adour maritime

COLLÈGE 2 :

- SEPANSO Landes
- Chambre d'Agriculture (Landes ou Pyrénées-Atlantiques)
- Association interdépartementale des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de l'Adour et versants côtiers
- Association EHLG

COLLÈGE 3 :

- Agence de l'Eau Adour Garonne
- DREAL Aquitaine
- DDTM 64
- DDTM 40



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Composition des commissions thématiques

Commission QUALITE DE L'EAU

Qualité DCE, assainissement, bactériologie / qualité eaux de baignade, AEP, industrie et eau, agriculture et eau, déchets flottants, etc.

Invités : membres de la CLE inscrits + autres partenaires selon les besoins

Surfrider foundation, UPPA, CPIE, IFREMER, autres SIAEP, chambres des métiers, Institut des milieux aquatiques, AMIC, autres associations, etc.

Commission FONCTIONNEMENT DU FLEUVE

Ouvrages (digues, portes, seuils...), aménagements du fleuve, gestion des barthes, des niveaux d'eau, inondation, submersion, etc.

Invités : membres de la CLE inscrits + autres partenaires selon les besoins

ASA, acteurs des TRI/SLGRI/PAPI, CPIE, etc.

Commission MILIEUX

Gestion des cours d'eau, zones humides, biodiversité, continuité écologique, etc.

Invités : membres de la CLE inscrits + autres partenaires selon les besoins

CEN Aquitaine, CPIE, fédé de pêche 40, fédé de chasse 64, marins pêcheurs, autres APN, MIFEN-EC, IMA, IFREMER, OFB, APBL, AMIC, etc.

Commission AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Evolution démographique, tourisme, vision prospective AEP et assainissement, l'eau dans les docs d'urbanisme, inondations, etc.

Invités : membres de la CLE inscrits + autres partenaires selon les besoins

Tous les SCOT, CDT, AUDAP, AMIC, etc.



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Règles de fonctionnement de la CLE

Article 7 : Les commissions de travail

Des commissions de travail thématiques pourront être constituées, en tant que de besoin, à l'initiative du Président et sur proposition de la CLE. Leur composition est arrêtée par le Président, après avis de la CLE. Des personnes extérieures à la CLE peuvent participer à ces commissions dans la mesure où elles présentent des assurances en matière de représentativité et /ou de compétences en relation avec le travail de la CLE et avec le périmètre du SAGE Adour aval.

Leur but est d'approfondir l'examen de certains dossiers avant leur soumission à la CLE et d'élargir la concertation au-delà de ses membres.

Le Président de la CLE désigne les présidents des commissions de travail qui ont pour principales missions l'animation de la commission et le rapportage de ses travaux auprès de la CLE et du Bureau. Ces commissions seront obligatoirement présidées par le Président de la CLE ou son représentant, membre du collège des élus et des collectivités territoriales.

Commission QUALITE DE L'EAU → **Présidée par Geneviève Dulin, SM du bas Adour maritime**

Commission FONCTIONNEMENT DU FLEUVE → **Présidée par Raymond Pouyanné, SM du bas Adour maritime**

Commission MILIEUX → **Présidée par Damien Delavoie, Président de CLE, Institution Adour**

Commission AMENAGEMENT DU TERRITOIRE → **Présidée par Régis Gelez, syndicat EMMA**



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Merci de compléter le formulaire pour vous inscrire aux commissions !

<https://forms.gle/E3eCYc4Hh5NkkQ9YA>



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

OBJECTIFS : se mettre à jour de l'actualité du territoire et se mettre sur les rails de la mise en œuvre...

Productions du SAGE

- ✓ Etablir le tableau de bord du SAGE, pour le suivi de la mise en œuvre du SAGE et de l'état des masses d'eau
- ✓ Réaliser un guide urbanisme pour assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE
- ✓ Réfléchir à une stratégie et des outils de communication pour le territoire et le SAGE
- ✓ Restitution d'un stage inter-SAGE sur l'ANC (2021)

Suivis projets locaux

- ✓ Suivre les dossiers du territoire en cours : PAT Orist, SCOT Pays Basque et Seignanx, SCOT Pays d'Orthe et Arrigans, PLUi du Seignanx
- ✓ Rendre les avis sollicités auprès de la CLE (délégation au Bureau)

Instances

- ✓ 2 CLE
- ✓ COTECH et Bureaux en tant que de besoin
- ✓ Commissions thématiques à l'automne



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

OBJECTIFS : se mettre à jour de l'actualité du territoire et se mettre sur les rails de la mise en œuvre...

Instances

- ✓ 2 CLE
- ✓ COTECH et Bureaux en tant que de besoin
- ✓ Commissions thématiques à l'automne

Commission QUALITE DE L'EAU

Info actualisée réseaux de suivis, données, état des masses d'eau...
Présentation de résultats de projets de recherche : MICROPOLIT
Restitution stage ANC 2021
Information Ostreopsis
...

Commission AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Actualité des SCOT et PLUi
Projets environnementaux sur le Port de Bayonne
Projet de guide urbanisme pour la compatibilité au SAGE
Actualités changement climatique : vidéos Adour 2050
...

Commission MILIEUX

Actualité Natura 2000
Restitution stage plantes exotiques envahissantes – 2019
Actualité ZH : utilisations des données produites, etc.
Continuité écologique barthes : suivi des sites pilotes
...

Commission FONCTIONNEMENT DU FLEUVE

Présentation de la stratégie locale du TRI côtier basque (SLGRI)
Engagement d'un PAPI Adour maritime
Disposition MIRAPI : présentation et avancée
...



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Bilan d'activité de la CLE - 2021



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Vie de la CLE

Renouvellement de la CLE au terme de 6 ans de mandat
Réunions d'information pour les nouveaux membres

Avec la participation financière de :



Elaboration du SAGE Adour aval

Enquête publique sur le projet de SAGE Adour aval

- 1 mois en octobre 2021
- 2 réunions publiques préalables
- Information et affichage complémentaire
- rapport du commissaire enquêteur en novembre 2021
- transmission à la CLE en décembre 2021



Validation finale du SAGE Adour aval en CLE le 27 janvier 2022

Données zones humides

En 2021, 29 demandes de données sur le BV Adour dont 15 sur le SAGE Adour aval
(depuis 2018, 93 demandes de données au total dont 43 sur le SAGE Adour aval)



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Suivi de démarches et projets locaux

- Stage interSAGE : diagnostic de l'assainissement non collectif du bassin de l'Adour
- SCOT Pays Basque et Seignaux, SPPPI estuaire de l'Adour, PAT Orist, démarche nappes profondes du bassin de l'Adour, réseau SAGE Adour-Garonne, etc.

Communication

- Diagnostic de la communication des SAGE et élaboration d'un plan de communication – étude interSAGE
- Vidéos Adour 2050 : adaptation au changement climatique



Documents disponibles

Liens dans le bilan d'activité + site Internet

→ validation du bilan d'activité 2021 par la CLE



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Quelques mots sur la communication des SAGE

Une étude sur la communication des SAGE du bassin de l'Adour réalisée par le cabinet Ethics Group de septembre 2021 à février 2022

Objectif : améliorer l'efficacité de la communication des 3 SAGE du bassin de l'Adour

- **Évaluer l'efficacité des outils de communication développés**
- **Identifier les besoins et aide à la définition des objectifs**, du niveau d'ambition et des enjeux de la communication
- **Analyser les opportunités de développement de nouveaux outils**
- **Élaborer une stratégie de communication efficace**, tenant compte des moyens humains et technique à disposition



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Bilan 2021 des opérations de dragages/clapages

Thomas De Recy, CCI Bayonne Pays Basque



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



Présentation du PLAGEPOMI 2022-2027

François-Xavier CUENDE, Institution Adour



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



Information sur le phénomène du Liga sur le littoral basque

*Nicolas SUSPERREGUI, CIDPMEM 64
Caroline SARRADE, CA Pays Basque*



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



Merci de votre attention

sage
ADOUR AVAL

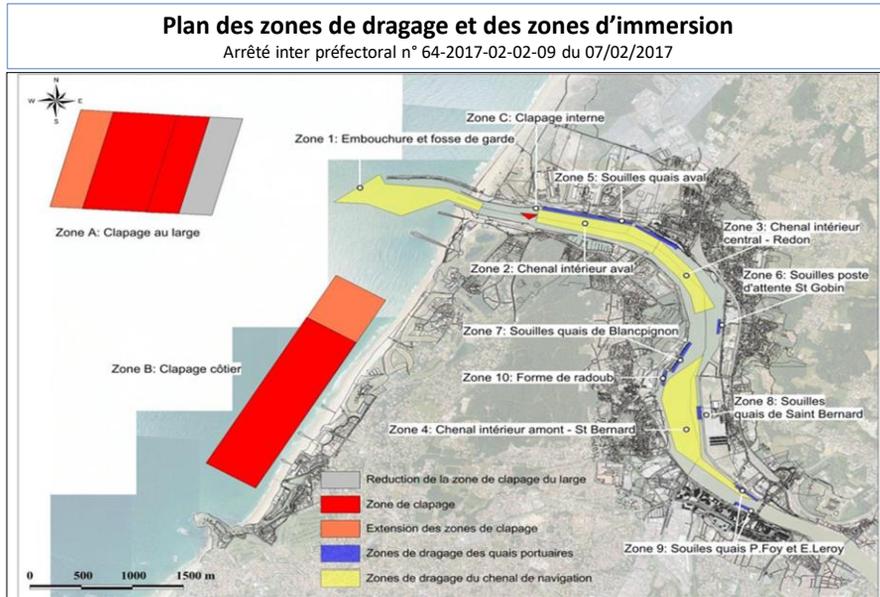
Marie Bareille
adouraval@institution-adour.fr
06.03.50.15.88



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



- ❖ Présentation du service du dragage et de Hondarra.
- ❖ Plan des zones de dragage et des zones d'immersion.
- ❖ Volumes dragués/clapés en 2021.
- ❖ Evolution depuis 2009.
 - Evolution des volumes dragués à l'embouchure/clapés en zone côtière.
 - Evolution du volume total dragué et de la répartition par zone de clapage.
 - Evolution du volume total dragué à Saint Bernard et dans la souille du quai Saint Bernard.
- ❖ Bilan de l'année 2021 face à l'intérêt technique d'avoir une drague à demeure pour le port de Bayonne.
- ❖ Evolution des fonds de la zone côtière depuis le 18 septembre 2020.
- ❖ Suivis environnementaux des opérations de dragage et d'immersion.
- ❖ Mesures pour éviter les incidences du dragage.
- ❖ Perspectives 2022.

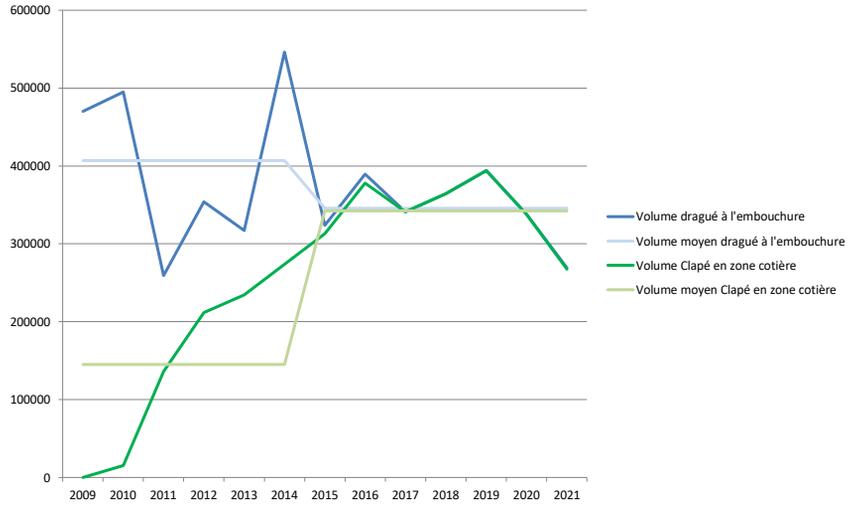


Volumes dragués et clapés en 2021

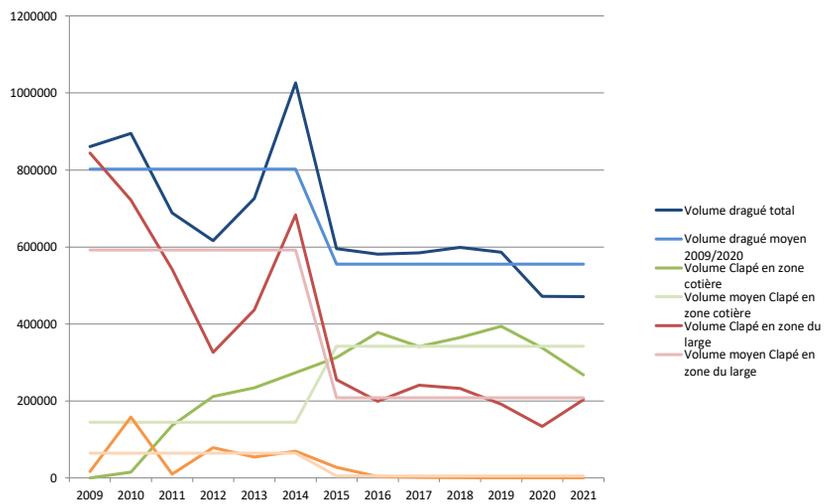
		Volumes dragués		Volumes clapés	
Sable	Embouchure	269 237m ³	Zone côtière	267 558m ³	
			soit	99,4%	
Vases	Chenaux intérieurs et souilles	201 861m ³	Zone du large	1 679 m ³	
			Zone du large	201 861m ³	
		Zone interne	0 m ³		
Total		471 098 m ³	Total	471 098 m ³	



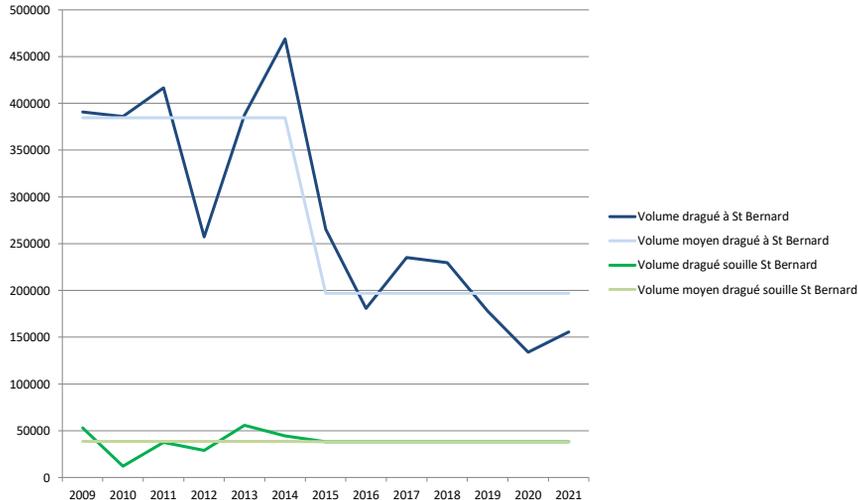
Evolution des volumes dragués à l'embouchure/clapés en zone côtière depuis 2009



Evolution du volume total dragué et de la répartition par zone de clapage depuis 2009



Evolution du volume total dragué à Saint Bernard et dans la souille du quai Saint Bernard depuis 2009



Bilan de l'année 2021 face à l'intérêt technique d'avoir une drague à demeure pour le port de Bayonne

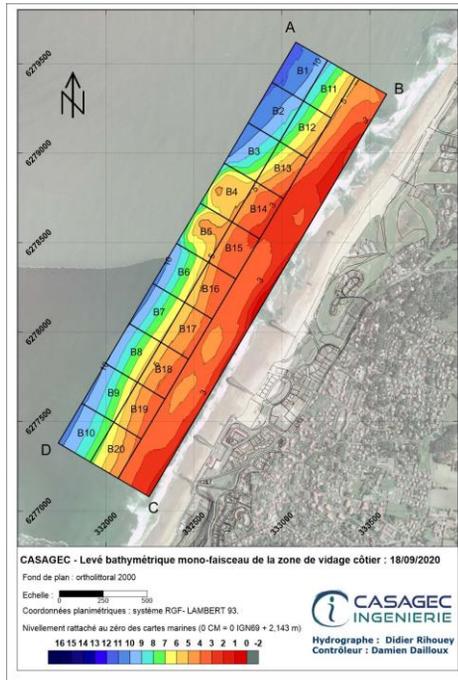
Intérêt

- Adapter les périodes de dragage à l'embouchure pour permettre le clapage côtier.
- Diminution des volumes dragués.
- Diminution des volumes clapés en zone interne.
- Accès des navires de 20 000 tonnes 365 jours par an.
- retombées économique locales liées aux dépenses de dragage

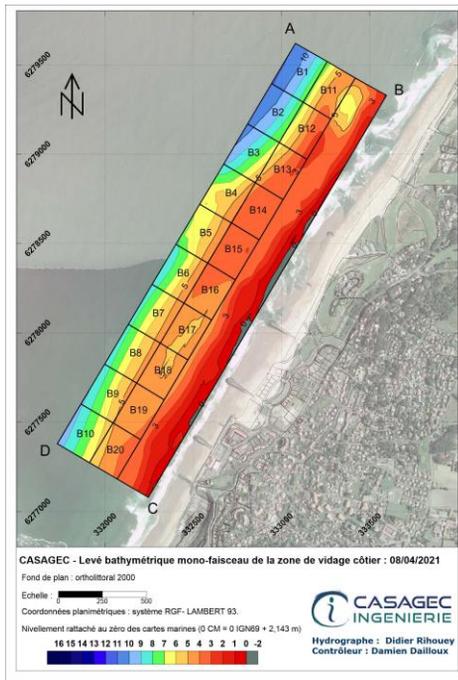
Bilan 2021

- 99,4 % des sables clapés, 267558 m³ contre 145148 m³ en moyenne avant 2015
- 471098 m³ contre en moyenne 802212 m³ avant 2015.
- 0 m³ contre 64772m³ en moyenne avant 2015.
- Aucune limitation de tirant d'eau d'accès en 2021.
- 1,67M€/an de budget de fonctionnement

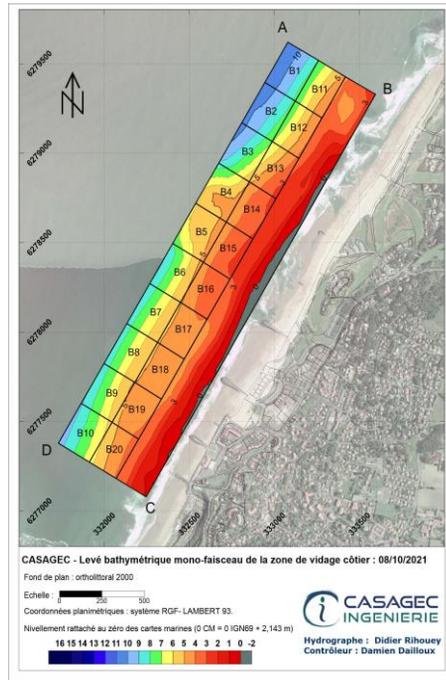




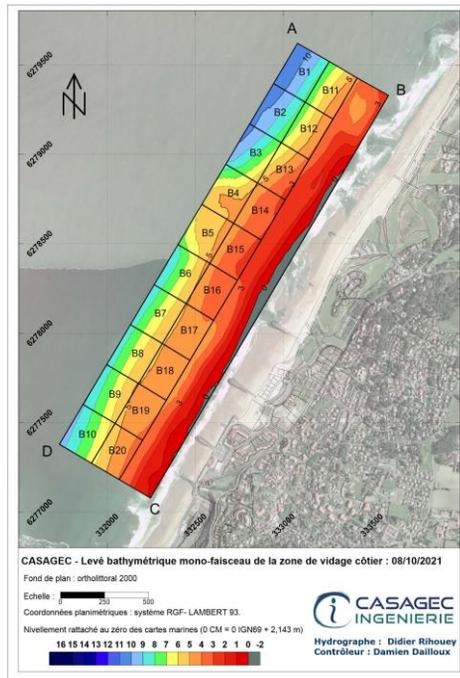
- Bathymétrie de la zone côtière effectuée le 18/09/2020



- Bathymétrie de la zone côtière effectuée le 08/04/2021



- Bathymétrie de la zone côtière effectuée le 08/10/2021

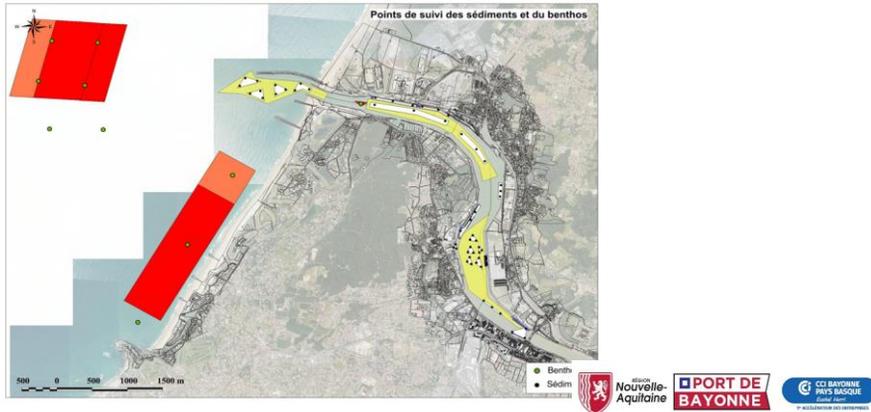


- Bathymétrie de la zone côtière effectuée le 08/10/2021
- Volumes clapés en 2021:
 - B1, 34 744 m³
 - B2, 27 839 m³
 - B4, 108 243 m³
 - B5, 89 326 m³
 - B11, 4 535 m³
 - B12, 983 m³
 - B14, 1 005 m³
 - B15, 882 m³
- Total 267 558 m³



Suivis environnementaux des opérations de dragage et d'immersion

- ❖ Suivi bathymétrique mensuel des zones de dragage et semestriel des zones de clapage
- ❖ Suivi semestriel de la granulométrie et de la qualité chimique des sédiments au niveau des zones draguées au cours du semestre suivant. Au total 22 stations comprenant 66 points de prélèvement
- ❖ Suivi des invertébrés macrobenthiques sur les zones de clapage et de dragage



Mesures pour éviter les incidences

- ❖ Adaptation du calendrier aux regards des enjeux identifiés :
 - Passage migrateur amphihalin (décembre – mars)
 - Caractère touristique et balnéaire du site (juillet –aout)

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Dragage	Aspiration benne												
	Large (A)												
Clapage	Cote (B)												
	Interne(C)												

- Tous types d'opérations autorisés
- Arrêt total des opérations
- Limitation 1 clapage par jour, en zone interne, vase provenant des zones 4 et 8 si les côtes d'exploitation ne sont pas atteintes
- Dragage par aspiration à l'embouchure et sur la zone d'évitage de Saint Bernard si les cotes d'exploitation ne sont pas atteintes
- Clapage des sables provenant de la fosse de garde dans le tiers Ouest de la zone côtière

Perspectives 2022

- Poursuivre le dragage en appliquant ce nouvel arrêté et en répondant aux différentes demandes en matière de suivis et d'études.
- Présenter mensuellement au public les opérations de dragage à travers le site internet du port de Bayonne et annuellement aux associations par le biais d'une présentation au S3PI et au SAGE.
- Poursuivre les clapages côtiers afin de préserver le trait de côte en concentrant les clapages sur les zones B1, B2, B11et B12 (Plage nord d'Anglet)





INSTITUTION ADOUR
Établissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

PLAGEPOMI Adour-côtiers 2022-2027

Point d'information

- . Le dispositif de gestion des poissons migrateurs
- . L'architecture du plan de gestion
- . Les liens entre SAGE Adour aval et Plagepomi Adour-côtiers

Document rédigé et diffusé par Fr.-Xavier Cuende, animateur du Plagepomi Adour-côtiers, le 11 avril 2022 dans le cadre de la convention d'animation de la politique de gestion des poissons migrateurs passée pour la période 2020-2027 entre ces partenaires :



INSTITUTION ADOUR
Établissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

www.institution-adour.fr

Le dispositif de gestion : comité et plan

le sujet : la gestion des poissons migrateurs amphihalins

- espèces d'« intérêt communautaire » (Natura 2000) : grande alose, alose feinte, saumon atlantique, lamproie marine, lamproie fluviatile
- espèce à démarche communautaire : anguille européenne
- autre espèce : truite de mer

le cadrage

- le code de l'environnement

le territoire

- le bassin de l'Adour et les cours d'eau côtiers

l'instance

- le comité de gestion des poissons migrateurs

le plan

- le plan de gestion des poissons migrateurs



Périmètre concerné par le PLAGEPOMI et distinction des sous-bassins

Membres statutaires à voix délibérative

- État (7)
- pêche de loisir (3)
- pêche professionnelle (3 marins, 2 eau douce)
- collectivités (2 Départements, 2 Régions)
- riverains (1)

Membres statutaires à consultative

- Ifremer (1), OFB (1)



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

L'élaboration du Plagepomi Adour-côtiers 2022-2027

- ↪ révision engagée en 2019
- ↪ projet de plan validé par le Cogepomi Adour-côtiers
 - session plénière du 16 novembre 2021
- ↪ consultation du public pendant 21 jours
- ↪ amendements du document
 - selon les avis exprimés pendant la consultation
- ↪ approbation par arrêté de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine
 - 28 décembre 2021



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

L'état des lieux

- ↪ l'état des lieux du bassin
 - les pressions qui s'exercent sur les migrateurs et leurs habitats
 - les outils de protection et de connaissance
- ↪ le bilan des espèces
 - tendances des années passées
 - état actuel
- ↪ les facteurs majeurs



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Le bilan synoptique

Liste rouge des espèces menacées - statut UICN France (juillet 2019)

	En danger critique d'extinction		Quasi menacé		Préoccupation mineure		En danger		Quasi menacé		En danger		Vulnérable	
	Anguille européenne		Saumon atlantique		Truite de mer		Grande alose		Alose feinte		Lamproie marine		Lamproie fluviatile	
	Etat	Tendance	Etat	Tendance	Etat	Tendance	Etat	Tendance	Etat	Tendance	Etat	Tendance	Etat	Tendance
Répartition de l'espèce dans le bassin	⊖	→	⊕	↗	⊕	→	?	?	?	?	⊖	↘	?	?
Niveau d'abondance global	?	?	⊕	↗	⊕	→	?	↘	?	?	⊖	↘	?	?
Niveau d'abondance des géniteurs	?	?	⊕	↗	⊕	→	?	↘	?	?	⊖	↘	?	?
Niveau de recrutement	?	→	⊕	↗	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
Dynamique du stock (équilibre des cohortes)	?	?	⊕	↗	sans objet ?	sans objet ?	?	?	?	?	?	?	?	?
Efficacité de la reproduction	?	?	⊕	↗	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
Caractéristiques sanitaires	?	→	⊕	↗	⊕	→	?	?	?	?	?	?	?	?
Bilan partiel du stock par espèce	?	→	⊕	↗	⊕	→	?	?	?	?	⊖	↘	?	?
Pression par pêche de loisir aux lignes	⊕	→	⊕	→	⊕	→	⊕	→	⊕	→	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
Pression par pêche amateur aux engins et filets	⊕	→	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	⊕	→	⊕	→	⊕	→	sans objet	sans objet
Pression par pêche professionnelle	⊕	→	sans objet	sans objet	?	→	?	↘	?	→	⊕	→	sans objet	sans objet
Pression par pêche illégale (pêcheurs avec ou sans titre de pêche)	⊖	↘	?	→	⊕	?	?	?	⊕	→	⊕	→	sans objet	sans objet
Obstacles à la migration	⊕	↗	⊕	↗	⊕	↗	?	↗	⊕	?	⊕	↗	⊕	?
Mortalités à la dévalaison	⊕	↗	⊕	↗	⊕	↗	?	↗	⊕	→	?	↗	⊕	?
Pressions en mer (pêche ou autres)	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
Qualité des eaux et des milieux	⊕	→	⊕	→	⊕	→	⊕	↘	⊕	→	⊕	↘	⊕	↘
Modification de l'hydraulique des cours d'eau	⊕	→	⊕	→	⊕	→	⊕	→	⊕	→	⊕	→	⊕	→
Bilan partiel des pressions par espèce	⊖	→	⊕	→	⊕	→	?	?	?	→	⊕	→	?	?
Bilan global de l'état et des tendances par espèce	⊖	→	⊕	→	⊕	→	?	?	?	?	⊖	↘	?	?

Etat

- Etat satisfaisant (⊕)
- Préoccupant (⊖)
- Alarmant (⊖)
- Méconnu (?)

Tendance

- Nette amélioration (↗)
- Faible amélioration (↗)
- Stabilité (→)
- Faible dégradation (↘)
- Nette dégradation (↘)
- Inconnue (?)

Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

La structure du projet de plan de gestion

- ↗ Chap. 1 : cadre local d'élaboration (PLAGEPOMI et COGEPOMI)
- ↗ Chap. 2 : état des lieux du bassin
- ↗ Chap. 3 : état des lieux par espèces
- ↗ Chap. 4 : stratégies et mesures de gestion
- ↗ Chap. 5 : mise en œuvre
- ↗ Annexes

Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Les stratégies par espèces

- ↪ **Grande alose** : réduire la pression de pêche et mieux appréhender l'évolution de l'espèce dans le bassin
- ↪ **Alose feinte** : mieux connaître l'espèce
- ↪ **Anguille européenne** : contribuer localement à la démarche européenne de restauration
- ↪ **Saumon atlantique** : consolider la restauration et gérer durablement la ressource
- ↪ **Truite de mer** : comprendre la dynamique
- ↪ **Lamproie marine** : accroître la connaissance et réduire les pressions pour une gestion durable
- ↪ **Lamproie de rivière** : engager un suivi minimal et préserver les habitats
- ↪ **Toutes espèces** : adapter le cadre de gestion durable en fonction des connaissances disponibles



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Les groupes de mesures de gestion

- ↪ Connaître, préserver et restaurer les habitats et les continuités écologiques
- ↪ Acquérir / utiliser les connaissances nécessaires à la gestion
- ↪ Restaurer les populations ou soutenir les effectifs, par des repeuplements ou des transferts d'individus
- ↪ Encadrer l'exploitation durable des espèces par la pêche
- ↪ Piloter la mise en œuvre du plan de gestion



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Plagepomi Adour-côtiers et SAGE Adour aval

- ↪ Le Plagepomi pointe, entre autres, la nécessité - pour les espèces migratrices - de disposer de milieux de vie adaptés :
 - disponibles ;
 - accessibles ;
 - fonctionnels.

- ↪ Le SAGE :
 - promeut la préservation et la restauration des milieux de vie
 - promeut une gestion plus adaptée de ces milieux, plus respectueuse des fonctionnements naturels, tant pour les cours d'eau que pour les zones humides.
 - incite à arbitrer, si nécessaire, entre différentes politiques publiques (ex : biodiversité / impacts cumulés des productions d'énergies renouvelables).
 - vise à prendre en compte les évolutions qui seraient induites par le changement climatiques, et à déterminer les manières de s'y adapter.



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

SAGE Adour aval effets directs sur les poissons migrateurs

- ↪ Orientations et dispositions directement liées aux milieux aquatiques (Thème « C - Milieux naturels aquatiques et humides »)
 - C1 : Gérer et valoriser les cours d'eau et l'estuaire
 - C2 : Connaître, préserver et gérer les zones humides
 - C3 : Mettre en place une gestion concertée des barthes de l'Adour
 - C4 : Restaurer la continuité écologique
 - C5 : Préserver et valoriser la biodiversité



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

SAGE Adour aval

effets directs sur les poissons migrateurs

- ↪ Le règlement du SAGE « Adour aval »
- ↪ Deux règles qui portent sur les zones humides
 - habitats favorables à l'anguille européenne, en particulier pour celles directement connexes à l'Adour (barthes, notamment) :
- ↪ Règle 4 - Préserver les zones humides prioritaires de toute dégradation
- ↪ Règle 5 - Prévoir et dimensionner les mesures compensatoires au regard de leur localisation et de l'impact des projets sur les zones humides



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

SAGE Adour aval

effets indirects sur les poissons migrateurs

- ↪ Orientations et dispositions touchant à la qualité de l'eau (Thème A)
 - A2 : Cibler les actions pour atteindre le bon état (ou bon potentiel) des masses d'eau »
 - A3 : Réduire la pression des activités industrielles et artisanales sur la qualité de l'eau et l'état des milieux
 - A 4 : Réduire la pression des activités portuaires sur la qualité de l'eau et l'état des milieux
 - A 5 : Réduire la pression des activités agricoles sur la qualité de l'eau et l'état des milieux
 - A6 et A7 : Réduire la pression de l'assainissement (collectif et non collectif) sur la qualité de l'eau et l'état des milieux



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

SAGE Adour aval

effets indirects sur les poissons migrateurs

- ↗ Orientations et dispositions touchant à la qualité de l'eau (Thème A)
- ↗ Orientations et dispositions touchant à l'aménagement du territoire (Thème D)
 - D1 : Renforcer le lien entre les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire
 - D3 : Prendre en compte durablement les milieux aquatiques et humides dans l'aménagement du territoire



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

SAGE Adour aval

effets indirects sur les poissons migrateurs

- ↗ Orientations et dispositions touchant à la qualité de l'eau (Thème A)
- ↗ Orientations et dispositions touchant à l'aménagement du territoire (Thème D)
- ↗ Orientations touchant notamment à la gouvernance et au changement climatique (Thème « F - Axes transversaux »)
 - F1 : Mettre en œuvre le SAGE et promouvoir la cohérence territoriale
 - F2 : Adopter une vision prospective prenant en compte le changement climatique
 - F3 : Communiquer sur les milieux aquatiques et humides et la biodiversité et sur les projets du territoire



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



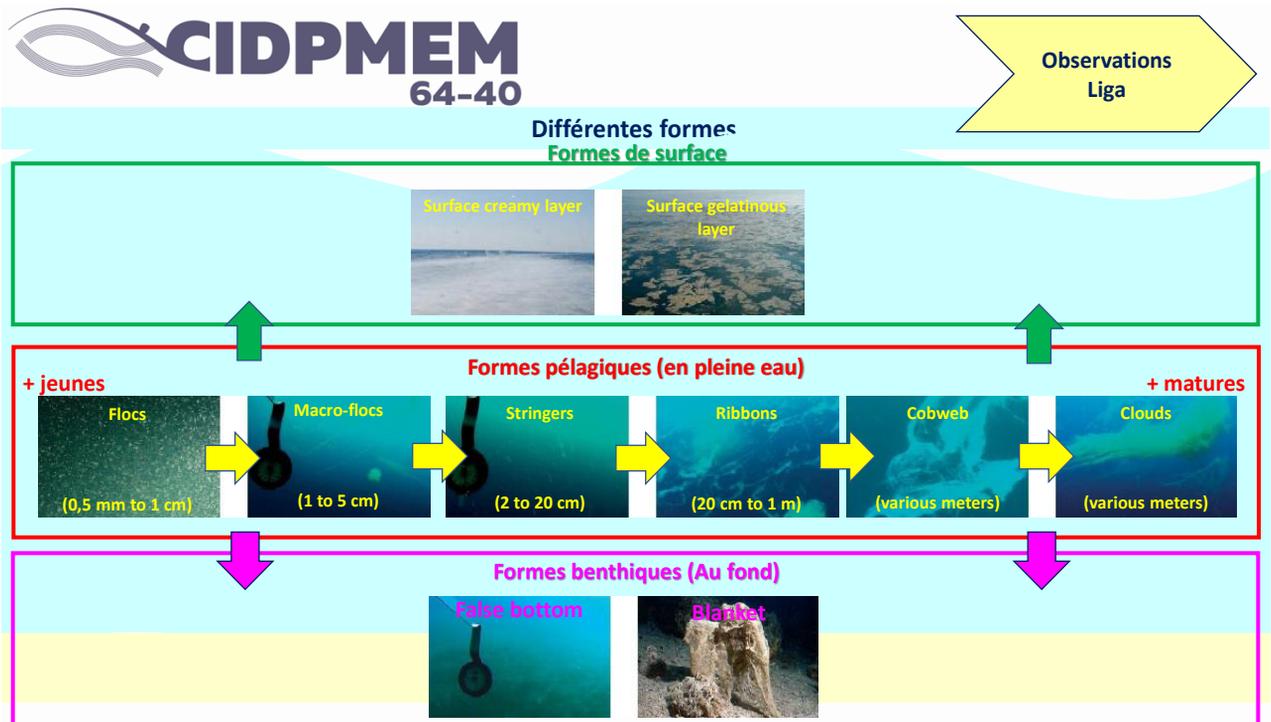
Synthèse des connaissances du Liga



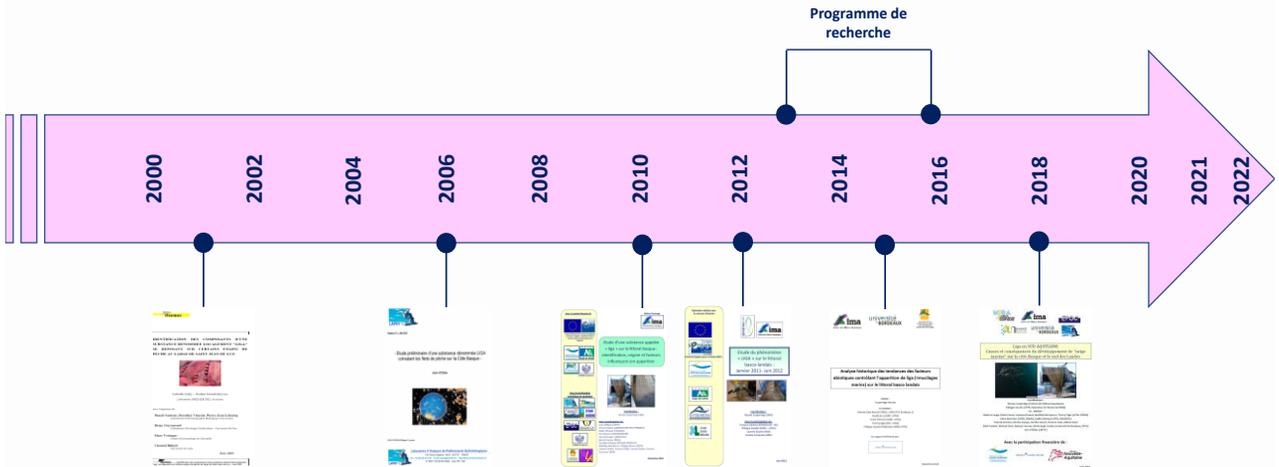
Mucilage marin sur la côte basque

11 avril 2022
SAGE Adour aval

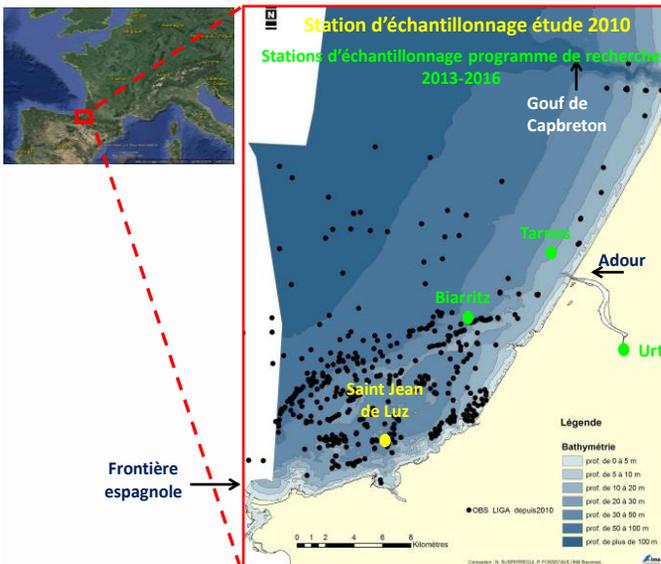
Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pyrénées Atlantiques et des Landes, 12 quai Pascal Elissalt, 64 500 Ciboure
05 59 47 25 21 ; contact@cidpmem6440.eu ; www.cidpmem6440.eu



Etudes



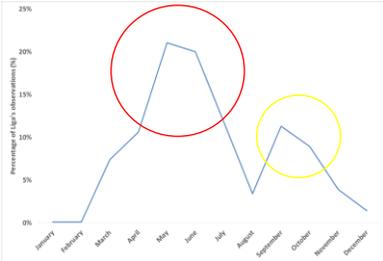
Etudes 2010 - 2012



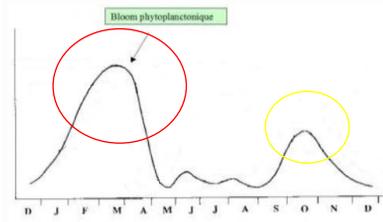
- 1 054 observations de pêcheurs entre 2010 et 2012,
- Formation dans les zones de front (eau douce/eau salée)
- Sud Adour impacté +++++
- Principalement en pleine eau jusqu'au milieu des années 2010
- Présent dans la bande des 300 mètres,
- Principalement côtier, retrouvé jusqu'à 300 m de fond en 2018



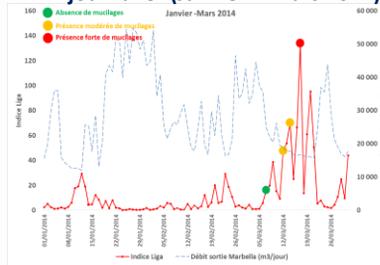
Dynamique saisonnière



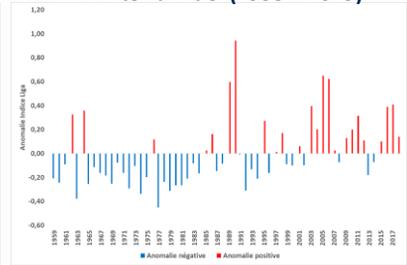
- **2 pics de production/formation (2000 -2018)**
 - printemps (mars-juin) et automne (Septembre-Novembre)
 - Synchronisation avec la dynamique phytoplanctonique
- **Petite production hivernale avec situation anticyclonique de plusieurs jours**
 - Décembre 2013
- **Apparition calée sur un indice océano-climatique (MHI)**
 - Débits Adour, houle, Ensoleillement, Température
 - Fonctionne au printemps, pas à l'automne



MHI journalier (Janvier – Mars 2014)



MHI inter-annuel (1958 – 2019)



Photosynthèse

16

N

Azote

16

Si

Silicate

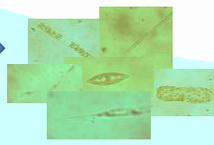
1

P

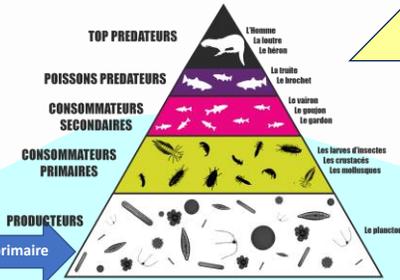
Phosphate

Sels nutritifs

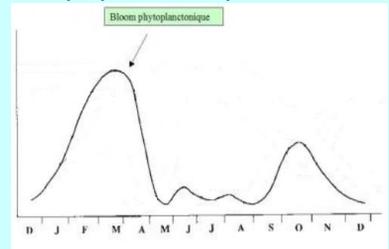
Situation équilibrée
N/P ≈ 16

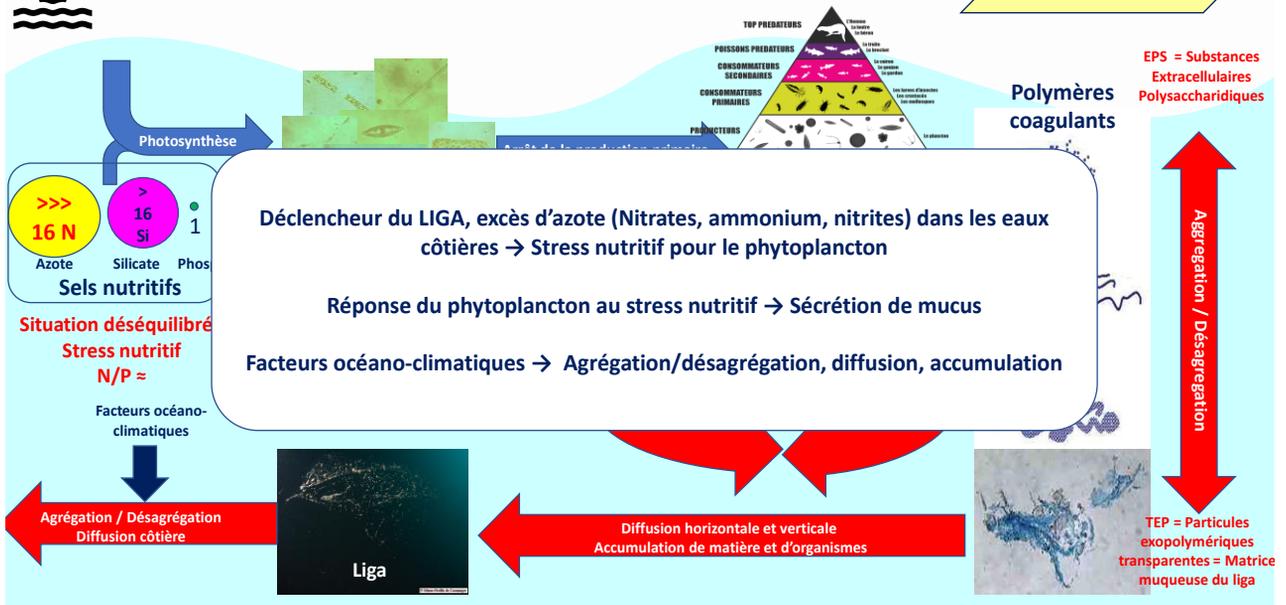
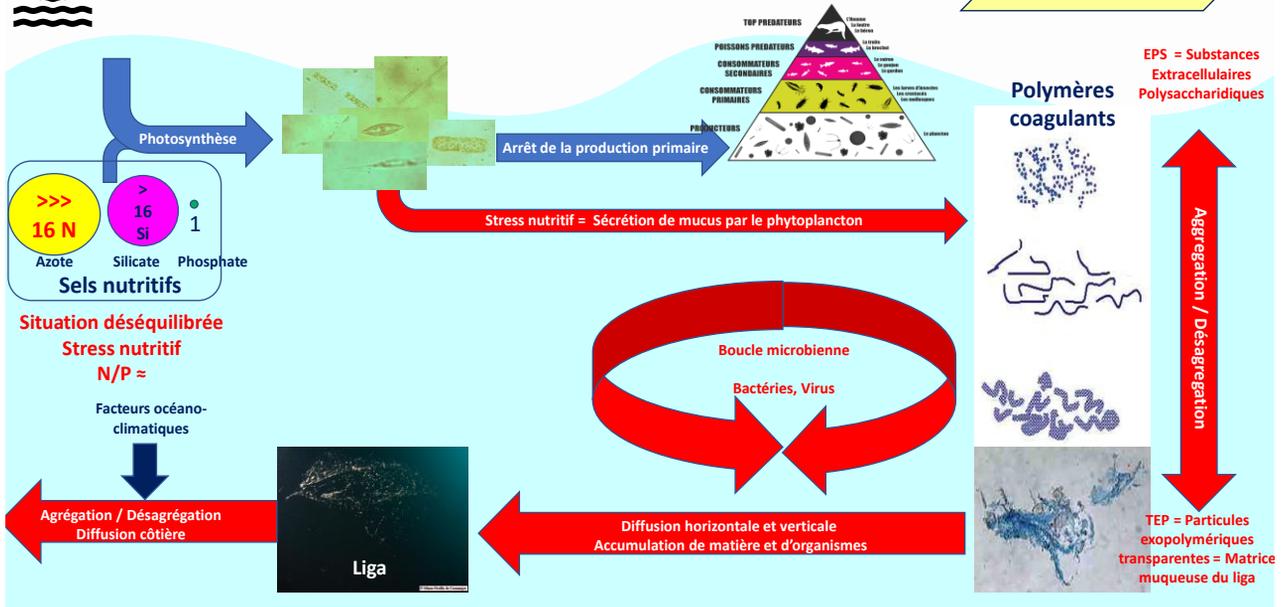


Production primaire

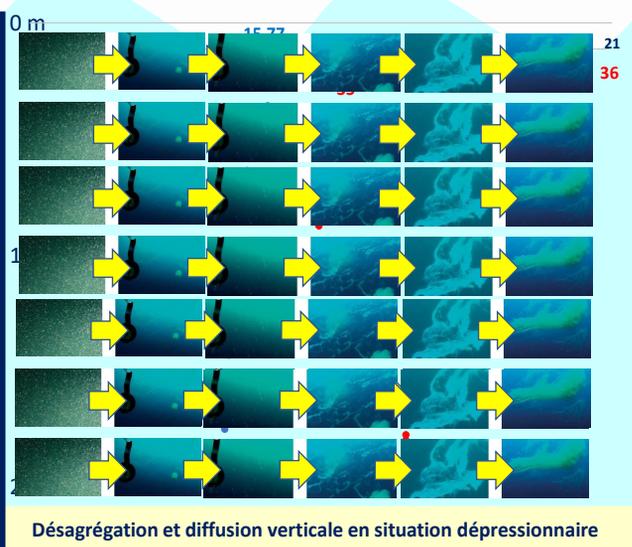
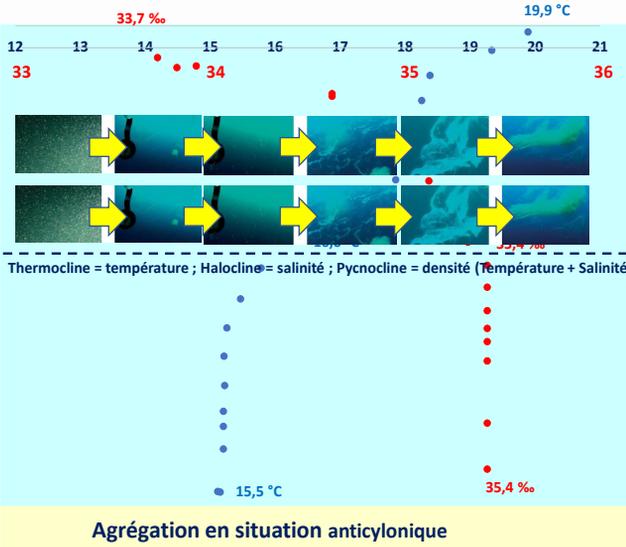


1 pic printanier, 1 pic automnal

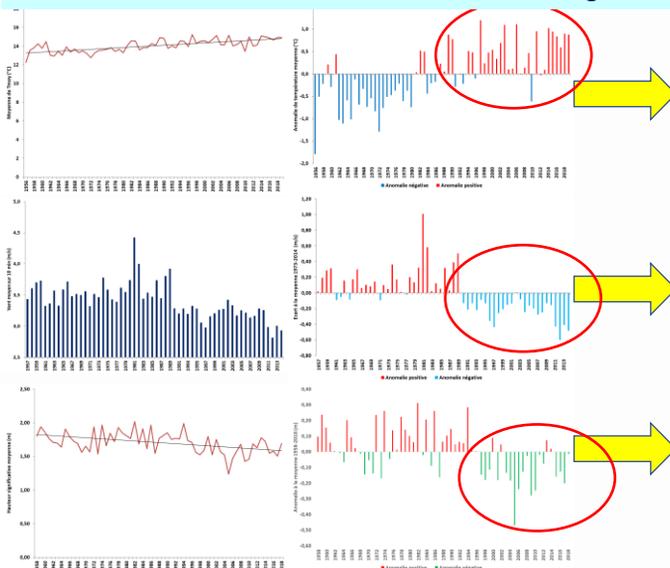




Transfert vertical



Changement global



Température moyenne annuelle de l'air à Biarritz (1956-2019)
↑, changement de régime en 1989

➤ Favorise la formation de thermocline des eaux = agrégation

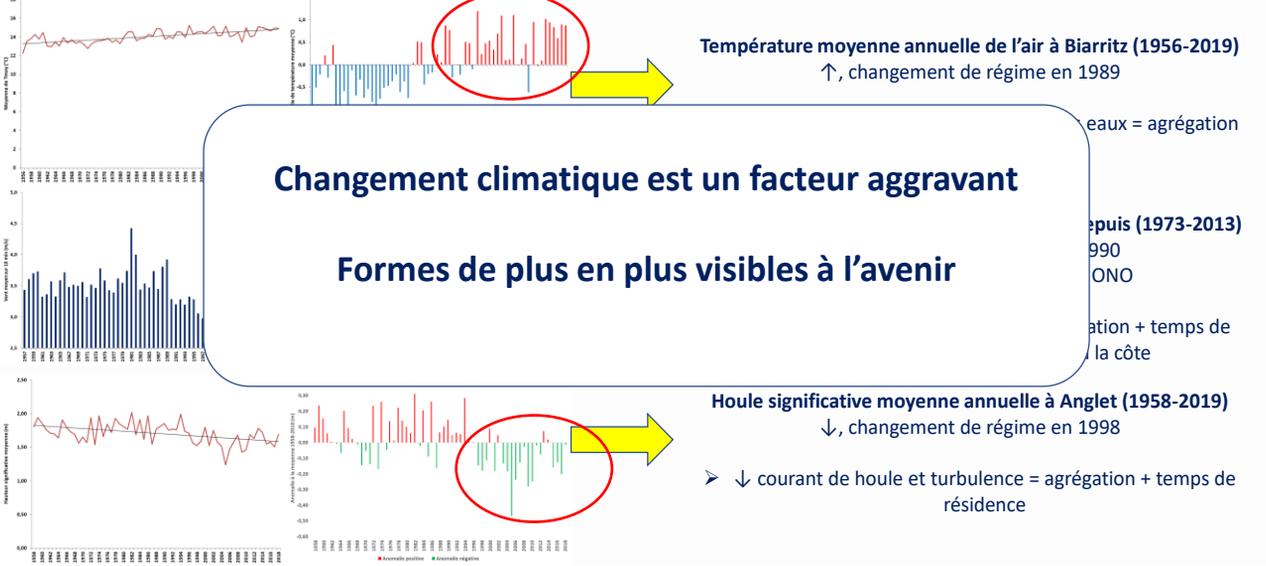
Force du vent moyenne annuelle à Biarritz depuis (1973-2013)
↓, changement de régime en 1990
Renforcement des vents de NNO ONO

➤ ↓ courant de vent et turbulence = agrégation + temps de résidence + panaches plaqués à la côte

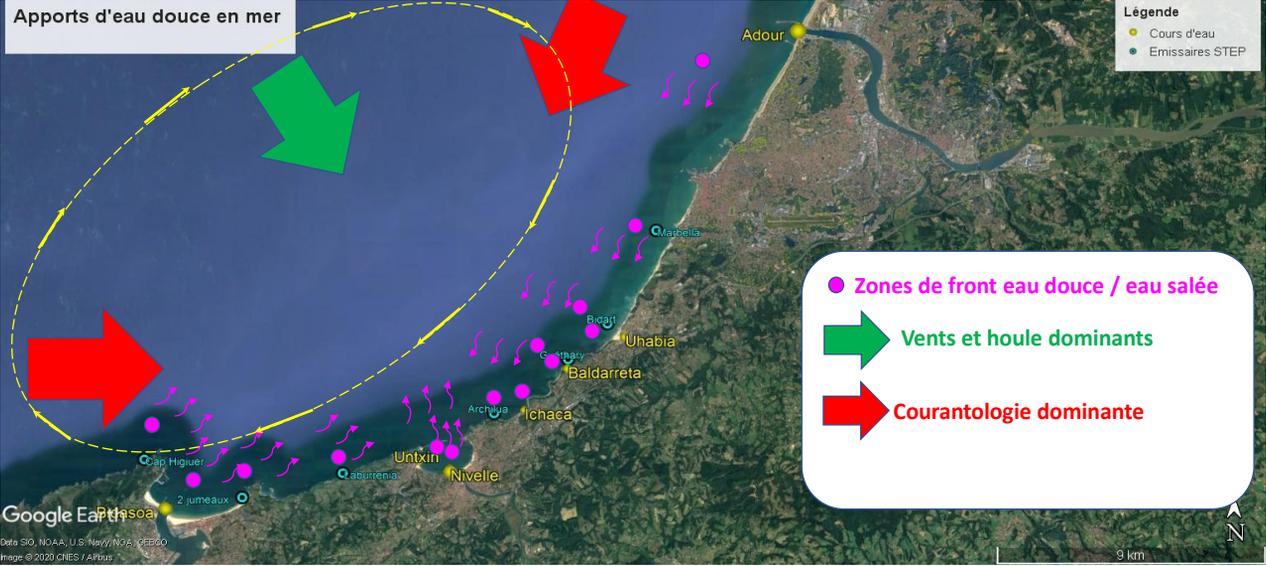
Houle significative moyenne annuelle à Anglet (1958-2019)
↓, changement de régime en 1998

➤ ↓ courant de houle et turbulence = agrégation + temps de résidence

Changement global



Dispersion côtière



Principaux résultats

• Risques sanitaires

- Pas de concentration des contaminants
- Présence de **bactéries** présentant des **capacités de virulence** : Quelles espèces pour quelle pathogénicité ?
- Présence de **phytoplancton** engendrant une **gêne des activités humaines** (Pêche, Aquaculture, tourisme)
- Présence de **cnidaires** (Urticants)

• Impact sur la biodiversité et les écosystèmes

- **Limitation de la biomasse phytoplanctonique et perte de biodiversité**
- Présence d'espèces phytoplanctoniques provoquant des déséquilibres environnementaux
 - ✓ Marées colorées, **HAB toxicité** et mortalités poissons et crustacés, impact sur les autres communautés
- Impact sur la faune benthique et les habitats côtiers ? (2018 ?)



Leviers d'actions

- Diminuer les apports N et P en mer : problématique à 2 échelles spatiales et temporelles ≠
 - **Cours d'eau** : Apports hivernaux et printaniers dans une eau à 12°C, régulièrement brassée et météo peu ensoleillée
 - **Echelle spatiale** : Bassin versant,
 - **Sources** : Multiples (Pratiques agricoles, ruissellement, effluents domestiques...)
 - **Echelle temporelle**
 - ✓ Identification et hiérarchisation des sources } **Plusieurs années**
 - ✓ Actions = prises de mesures concrètes
 - ✓ Effets des mesures prises et ↓ flux → cf. mesure PO_4^{2-} 1986 → ↓ cc° début 2000 Adour (**15 ans**)
 - **Résultats attendus** : Maîtriser la problématique sur l'ensemble de l'année
 - **Stations d'épuration** : Apports estivaux dans une eau à 23 °C, de moins en moins brassée et une météo très ensoleillée
 - **Echelle spatiale** : STEP et son aire d'incidence en mer
 - **Sources** : Flux entrants (Travail en amont ?), identification et hiérarchisation des STEP réalisée
 - **Echelle temporelle** : Plan d'investissement pluri-annuel prévu sur la base de la hiérarchisation des STEP à équiper
 - **Solution techniques** : Oui mais ont un coût
 - **Effets des mesures** : Immédiats
 - **Cadre réglementaire** : DERU Zones sensibles à l'eutrophisation
 - **Résultats attendus** : Maîtriser la problématique sur la période critique (Faible capacité auto-épuration, forte fréquentation touristique)

Liga sur la Côte basque

Actions à venir

CAPB
Direction « Littoral et Milieux Naturels »

Lundi 11 avril 2022

- Initié par la CAPB, portage par le Groupement d'Intérêt Scientifique « Littoral basque » d'un Groupe de travail :
- <https://gis-littoral.communaute-paysbasque.fr/>



- 1^{ère} réunion a eu lieu le 14 mars 2022

Objectifs

→ Acquisition de connaissance pour :

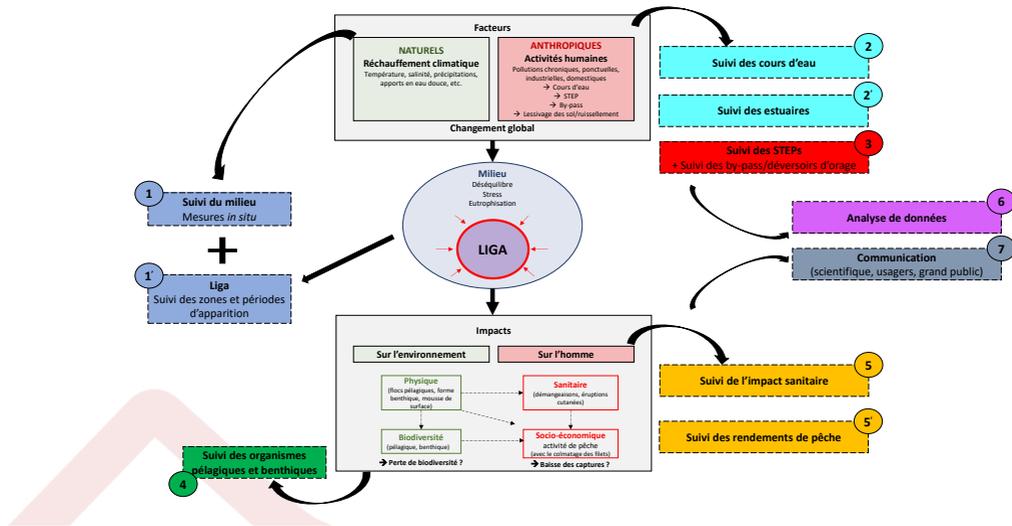
- Connaître la dynamique spatiale et temporelle du Liga localement
- Comprendre le phénomène d'apparition et de dispersion du Liga
- Caractériser les potentielles sources de nutriments (en termes de composition, d'origine et de dynamique)
- Connaître l'impact du Liga sur l'environnement et l'homme

→ Mise en place de leviers d'action et de mesures de gestion pour :

- Atténuer
- Anticiper
- S'adapter au phénomène



- Groupe de travail scientifique : → 7 grands axes de travail



Point : Etudes déjà réalisées

Paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammonium) et phosphatés (phosphore total et orthophosphates)

1. Tendances globales interannuelles des concentrations en nutriments

- Fleuves côtiers basques
- Eaux littorales/côtières

2. Flux des nutriments

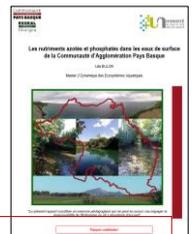
- En sortie de STEPs
- Fleuves côtiers basques
- Comparaison des flux

Conclusions majeures :

- L'Adour : principal contributeur des apports en nutriments (paramètres azotés et phosphatés) dans les eaux côtières de la côte basque (> 90% des flux pour tous les paramètres)
- Rejets des STEPs représentent une infime partie des flux de nutriments comparés à ceux provenant de l'Adour
- Fortes variations saisonnières des différents paramètres

Limites et perspectives :

- Concentrations analysées dans la couche de surface (1m) alors que la profondeur de la couche de mélange montre des variations saisonnières
- Flux approximatifs des nutriments :
 - Dans les fleuves côtiers : car associés aux débits des cours d'eau (calculés, station de suivi des débits seulement sur certains fleuves côtiers et/ou en amont influence marée) et à des données de concentration souvent ponctuelles (4 à 8 par an)
 - En sortie de STEPs : manque important de données
- Réalisation d'un bilan saisonnier des apports azotés et phosphatés (flux, concentrations, ratios)



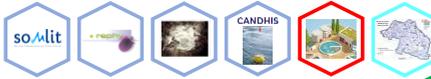
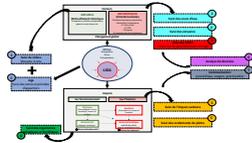


• Groupe de travail scientifique :

→ 7 grands axes de travail

→ Pistes d'actions pour 2022 - Organisation de réunion(s) thématique(s) par grand axe afin :

- D'identifier parmi les suivis existants ceux pouvant aider à répondre à la problématique du Liga
- D'identifier les suivis supplémentaires à mettre en place
- D'identifier les besoins en termes de moyens (techniques et humains) et financements pour leur mise en œuvre
- De mettre en œuvre les premiers suivis

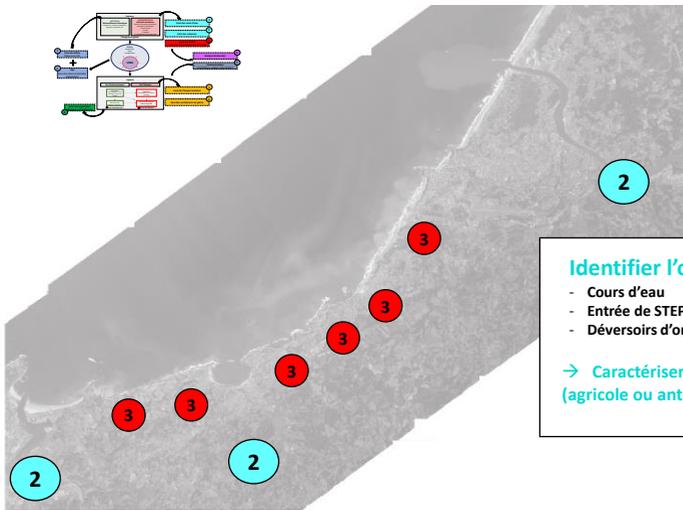
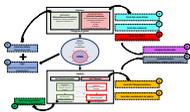


Identification des suivis à mettre en place

- Augmenter la fréquence et le nombre de stations des suivis existants
- Mettre en place de nouveaux suivis



Acquisition de connaissances pour tenter de répondre à la problématique du Liga localement



2^{ème} étape : Programme de recherche
→ Sur les potentielles sources

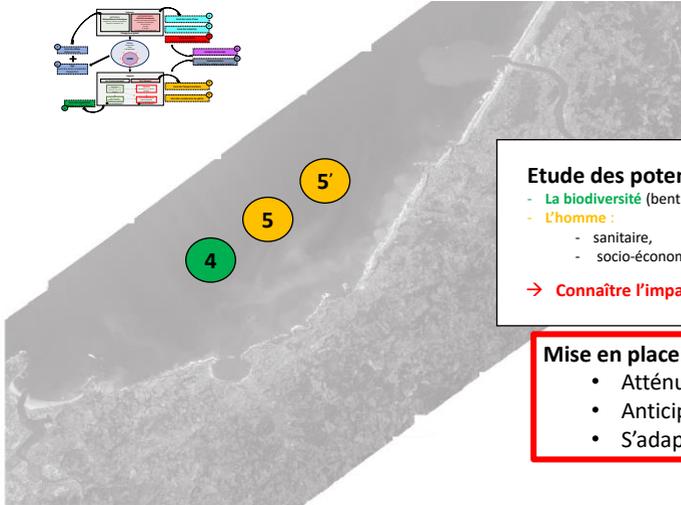
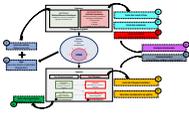
Identifier l'origine des sources de nutriments (bassin versant) :

- Cours d'eau
- Entrée de STEP + By-pass
- Déversoirs d'orage/eaux de ruissellement

→ Caractériser les sources de nutriments (en termes de composition, d'origine (agricole ou anthropique) et de dynamique)



Acquisition de connaissances pour tenter de répondre à la problématique du Liga localement



3^{ème} étape : Programme de recherche → Sur les potentiels impacts

Etude des potentiels impacts sur :

- La biodiversité (benthique et pélagique – physiologie/présence/abondance)
- L'homme :
 - sanitaire,
 - socio-économique/activité de pêche - rendements

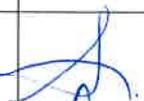
→ Connaître l'impact du Liga sur l'environnement et l'homme

Mise en place de leviers d'action et de mesures de gestion pour :

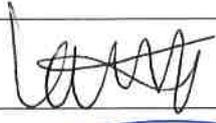
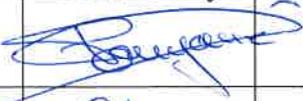
- Atténuer
- Anticiper
- S'adapter au phénomène

Réunion du lundi 11 avril 2022, 10h, BAYONNE

COLLEGE 1

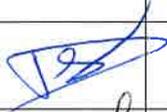
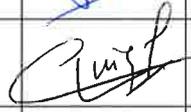
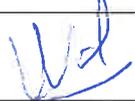
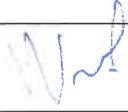
Collège	Structure	Prénom	Nom	signature	pouvoir
1	Institution Adour	Damien	DELAVOIE		
1	Institution Adour	Marc	SAINT-ESTEVEN		
1	Région Nouvelle Aquitaine	Andde	SAINTE-MARIE		
1	Département des Pyrénées Atlantiques	Monia	EVENE-MATEO		
1	Département des Landes	Henri	BEDAT		
1	Agglomération Pays Basque	Emmanuel	ALZURI		
1	Agglomération Pays Basque	Valérie	DEQUEKER		
1	Agglomération Pays Basque	Philippe	MASSE		
1	Agglomération Pays Basque	Eliane	AIZPURU		
1	Agglomération Pays Basque	David	HUGLA		
1	Agglomération Pays Basque	Yves	PONS		
1	Agglomération du Grand Dax	Hervé	DARRIGADE		
1	Communauté de communes du Seignanx	Isabelle	NOGARO		
1	Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud	Francis	BETBEDER		
1	Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans	Jean-Marc	LESCOUTE		
1	Commune de Guiche	Jean-Yves	BUSSIRON		
1	Commune de Mouguerre	Fabiène	HIROGOYEN		
1	Commune de Mendionde	Jean-Bernard	BELCHIT		
1	Syndicat du SCOT Pays Basque et Seignanx	Thierry	AIME		

Réunion du lundi 11 avril 2022, 10h, BAYONNE

1	Syndicat des eaux du Marensin-Marenne-Adour	Régis	GELEZ		
1	Syndicat mixte départemental d'équipement des communes des Landes	Jean-Marc	LESPADE		
1	Syndicat mixte départemental d'équipement des communes des Landes	Luc	DE MONSABERT		
1	Syndicat Mixte du bas Adour maritime	Raymond	POUYANNE		
1	Syndicat Mixte du bas Adour maritime	Geneviève	DULIN		
1	Syndicat Mixte du bas Adour maritime	Alain	GODOT		
1	Pays Adour Landes Océanes	Valérie	BRETHOUS		

Réunion du lundi 11 avril 2022, 10h, BAYONNE

COLLEGE 2

Collège	Structure	Prénom	Nom	signature	pouvoir
2	Chambre d'agriculture des Landes				
2	Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques				
2	Irrig'Adour				
2	Association EHLG	Elonci	Illes		
2	Chambre de commerce et d'industrie Bayonne Pays Basque	T de	Lucy		
2	Association Port Bayonne Avenir	GUILLAUD	Xavier		
2	Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Pyrénées Atlantiques				
2	Fédération des chasseurs des Landes				
2	Association interdépartementale agréée des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de l'Adour et versants côtiers				
2	Association des Amis du Littoral d'Anglet	PELTIER	Alain		
2	SEPANSO des Landes	Georges	CINGAL		
2	Association Barthes Nature				
2	Association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) - antenne de Bayonne	Jean	VAUSSY		
2	Association syndicale autorisée de gestion des barthes de la rive droite de l'Adour	Serge	DARNANHANDY		
2	Association syndicale autorisée de gestion des barthes de Sainte Marie de Gosse	Jacques	NOEL		
2	Société nautique de Bayonne				
2	Office de tourisme d'Anglet	Pantzi	Labraete		

Réunion du lundi 11 avril 2022, 10h, BAYONNE

COLLEGE 3

Collège	Structure	Prénom	Nom	signature	pouvoir
3	Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne ou son représentant				
3	Préfet des Landes ou son représentant				
3	Préfet des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant				
3	DDTM des Landes				
3	DDTM des Pyrénées Atlantiques	Cynelle	DUCROT		
3	DREAL Nouvelle Aquitaine				
3	ARS Nouvelle Aquitaine	Didier	LUCCHINI		
3	Agence de l'eau Adour-Garonne	Christophe	RANBEAU		
3	OFB Nouvelle Aquitaine				

